ART. 21 N° 677

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 677

présenté par M. Bapt

ARTICLE 21

ANNEXE B

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer au mot :

« surveillance »

le mot:

« suivi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement destiné à harmoniser le texte avec les modifications apportées par l'Assemblée nationale sur le projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, qui a conduit à transformer le Comité de surveillance des retraites en Comité de suivi des retraites.